

CONVENTION DE COALITION

pour la législature

2017 – 2023

dans la commune de Mersch

CONVENTION DE COALITION

*pour la législature 2017 – 2023
dans la commune de Mersch*

Vu le résultat des élections du 8 octobre 2017 dans la commune de Mersch:

- faisant que le PARTI DÉMOCRATIQUE (DP) défend ses cinq (5) sièges malgré une légère perte de 0,60 % et confortant sa place de la plus forte fraction au conseil communal en représentant 36,37 % des voix;
- accordant un siège supplémentaire au PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL (CSV) pour le porter de trois (3) à quatre (4) en représentant 29,51 % des voix et faisant de lui la 2^e plus forte fraction au conseil communal (gain de 7,83 %);
- faisant que le parti déi gréng perd un siège pour le réduire de quatre (4) à trois (3) en représentant 23,17 % des voix et faisant de lui la 3^e plus forte fraction au conseil communal (perte de 5,75 %);
- faisant que le PARTI OUVRIER SOCIALISTE LUXEMBOURGEOIS (LSAP) maintient son seul (1) siège en représentant 10,95 % des voix (perte de 1,48 %);
- faisant que les partis DP et CSV totalisent 65,88 % des voix (58,65 % en 2011) et neuf (9) sur treize sièges (8 en 2011).

Vu les programmes électoraux des deux partis contractants qui ont affiché de nombreux points communs et ne présentent pas de différences de vues fondamentales.

Vu le travail réalisé en bonne entente par les deux partis contractants pendant les deux dernières législatures.

Considérant que les deux partis contractants partagent les mêmes grandes priorités politiques, à savoir:

- continuer une politique caractérisée par le dialogue, la transparence et la participation;
- réaliser une politique durable en ce qui concerne l'aménagement communal et le développement urbain;
- accentuer et l'aspect social et l'aspect écologique de la politique communale;
- gérer durablement les moyens financiers communaux;
- continuer une collaboration régionale.

Considérant les conclusions des réunions de négociations des délégations des deux partis contractants en date des 9 et 11 octobre 2017.

Les groupes politiques PARTI DÉMOCRATIQUE (DP), section de Mersch, et PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL (CSV), section de Mersch, sont convaincus qu'ils interprètent correctement la volonté de l'électeur en concluant une coalition forte de direction des affaires de la commune de Mersch pour la législature 2017 à 2023.

A cet effet les groupes politiques PARTI DÉMOCRATIQUE (DP), section de Mersch, et PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL (CSV), section de Mersch, arrêtent de commun accord la convention de coalition ci-après qui forme le cadre général de leur collaboration au conseil communal de Mersch pour la période de fin 2017 à fin 2023.

Collège des bourgmestre et échevins

a) Répartition des postes:

bourgmestre:	PARTI DÉMOCRATIQUE	Michel MALHERBE
1 ^{er} échevin:	PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL	Michel REILAND
2 ^e échevin:		
période de fin 2017 à fin 2019	PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL	Abby TOUSSAINT
période de fin 2019 à fin 2023	PARTI DÉMOCRATIQUE	Henri KRIER

b) Répartition des ressorts:

Le collège des bourgmestre et échevins fonctionnera conformément aux articles 49 à 58 et 67 à 77 de la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'amendée.

Toutefois, et afin de garantir une bonne organisation des travaux, il est convenu de répartir comme suit les tâches au sein du collège:

PARTI DÉMOCRATIQUE (DP)	PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL (CSV)
finances	enseignement
services communaux	jeunes et sports
bâtisses et développement urbain	information et communication
infrastructures et voirie	affaires culturelles
circulation	logement
associations et sociétés	égalité des chances
sécurité	intégration
coopération régionale	affaires sociales
activités économiques	emploi
	aide à la coopération
environnement et développement durable fin 2019-fin 2023	environnement et développement durable fin 2017-fin 2019

Les deux partis contractants conviennent de procéder, le cas échéant, de commun accord à des transferts de ressorts.

Commissions consultatives

A l'instar des législatures précédentes, les deux groupes politiques entendent maintenir le dialogue avec les citoyennes et citoyens ainsi qu'avec les associations. Afin de donner aux personnes ne désirant pas s'engager dans un parti politique la possibilité de participer activement à la gestion des affaires publiques, il sera de nouveau fait un appel public de candidatures pour certaines commissions.

Dans toute commission consultative, sauf celles où la composition est prescrite par la loi, les quatre partis politiques siégeant au conseil communal seront représentés, sans différence de leur poids politique respectif, chacun par deux membres.

Toute commission se verra attribuer une ou plusieurs missions spécifiques, lors même que celle(s)-ci ne figure(nt) pas expressément dans la dénomination de celle-ci.

Les deux partis contractants assumeront comme suit la présidence des commissions étant entendu que chaque président sera assisté d'un secrétaire appartenant au coalisé, à l'exception des commissions où la loi n'en dispose autrement:

PARTI DÉMOCRATIQUE (DP)	PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL (CSV)
<ul style="list-style-type: none">- commission des loyers- commission de l'environnement- commission des bâtisses- commission de la circulation	<ul style="list-style-type: none">- commission scolaire- commission de l'intégration- commission des sports- commission de l'égalité des chances- commission des jeunes- commission de l'information- commission culturelle- commission des affaires sociales et du 3^e âge

Les deux partis contractants maintiendront le mode de démission d'un membre d'une commission, lequel pourra être déchu de sa fonction – sans son intervention personnelle - sur proposition d'une majorité des membres du conseil communal, les membres de la commission concernée entendus en leur avis, à moins que la loi n'en dispose autrement.

Ils adapteront le règlement relatif au fonctionnement des commissions consultatives communales notamment en ce qui concerne le nombre de membres de certaines commissions et les jetons de présence des présidents, secrétaires et membres.

Groupes de travail

Les groupes de travail ci-après et d'autres à créer le cas échéant fonctionneront sous la co-présidence du DP et du CSV:

- groupe de travail subsides; secrétaire: l'un des présidents des commissions y représentées;
- groupe de travail campus scolaire Albert Elsen; secrétaire: un fonctionnaire communal;
- groupe de travail campus sportif Mierscherbiërg; secrétaire: un fonctionnaire communal;
- comité des fêtes; secrétaire: un fonctionnaire communal.

Représentations aux syndicats intercommunaux

Les partis contractants représenteront la commune de Mersch de la façon suivante auprès des syndicats intercommunaux ou d'autres organisations dans lesquelles la commune est membre:

PARTI DÉMOCRATIQUE (DP)	PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL (CSV)
SIGI	SIDERO
SICEC	SIDEC
SEC	SICONA CENTRE
Comité de Prévention Intercommunal	Comité de Prévention Intercommunal
Convention de la Vallée de l'Alzette	Convention de la Vallée de l'Alzette
Comité de surveillance CIPA St-Joseph	suppl. Comité de surveillance CIPA St-Joseph
LEADER+ Regioun Lëtzebuërg West	suppl. LEADER+ Regioun Lëtzebuërg West
ORT Guttland	effectif ALLIANCE POUR LE CLIMAT
	suppl. ALLIANCE POUR LE CLIMAT

En ce qui concerne le futur syndicat intercommunal pour la création et l'exploitation de la zone d'activités économiques régionale au Mierscherbiërg les partis contractants se laisseront conseiller par un expert en ce qui concerne l'implication d'un ou de plusieurs représentant(s) de l'Etat dans son comité. Ils proposeront aux deux autres communes associées de Lintgen et de Lorentzweiler que la commune de Mersch demande d'y avoir la majorité des voix et la quote-part afférente de l'impôt commercial communal y généré. La présidence du bureau de ce syndicat reviendra à un représentant du PARTI DÉMOCRATIQUE (DP).

PROGRAMME

A.- Projets et chantiers en cours

Les chantiers en cours ainsi que les projets en élaboration seront achevés respectivement continués comme prévu.

B.- Programme et nouveaux projets

Aménagement communal et développement urbain

- 1) Site de l'Agrocenter / Rives de l'Alzette
 - limitation de la surface construite à 140.000 m²
 - futur « boulevard » traversant le nouveau quartier à reprendre comme CR par l'Etat
 - maintien du pont enjambant l'Alzette près de l'ancien abattoir
- 2) Centre de Mersch
 - mise en œuvre prioritaire du projet résultant de la consultation rémunérée « En neit Gesiicht fir Mersch » par:
 - i. réaménagement de la rue G.-D. Charlotte avec d'abord pose des conduites et canalisations souterraines et autres infrastructures nécessaires pour le futur aménagement en zone de rencontre
 - ii. acquisition des fonds nécessaires et réalisation d'une liaison carrossable entre le « Schlasspesch » et l'impasse Aloyse Kayser
- 3) Stratégie de développement urbain
 - modifications ponctuelles du PAG
 - accroissement contrôlé de notre population d'approx. 1,0 %/an
 - agrandissement de la zone d'activités économiques au Mierscherbiereg
 - promotion de nouvelles formes de constructions, notamment dans le contexte d'une utilisation rationnelle du sol et des énergies
 - intégration de considérations écologiques
 - concertation avec la population par le biais de « work shops » et avec les communes limitrophes
 - maintien du caractère « villageois » de nos localités périphériques
 - sauvegarde de notre patrimoine architectural et naturel
- 4) Création d'un syndicat intercommunal ayant pour objet la création et l'exploitation d'une zone d'activités économiques régionale
- 5) Poursuite du développement du caractère régional de notre commune, notamment:
 - continuer la Convention de la Vallée de l'Alzette
 - continuer les projets LEADER+ Regioun Lëtzebuerg West et ORT
 - attirer des administrations publiques et de petites et moyennes entreprises
 - promouvoir les initiatives ad hoc de la Maison de la Culture, du Mierscher Lieshaus, des Rencontres Musicales de la Vallée de l'Alzette et du Club Uelzechtdall

Politique du logement

- 1) Mise sur le marché de certaines propriétés communales en vue d'y réaliser des habitations à coût modéré destinées à la location et/ou à la vente; la gestion des logements loués se fera le cas échéant également par l'Office Social Régional, l'Agence Immobilière Sociale ou un autre acteur public ou semi-public
- 2) Démarches en vue de la réalisation au centre de Mersch de logements pour personnes à mobilité réduite, logements accessibles aux personnes âgées et logements pour étudiants destinés à la location et/ou à la vente
- 3) Location par la commune par l'intermédiaire de l'Agence Immobilière Sociale de logements afin de les relouer à des citoyens peu fortunés, garantissant ainsi aux propriétaires une rentrée sûre et aux locataires un loyer abordable
- 4) Acquisition de terrains en vue de la réalisation d'un nouveau projet d'habitat social en collaboration avec un promoteur public (Fonds du Logement, SNHBM)
- 5) Acquisition de terrains en vue de créer une réserve foncière communale

Circulation et transports publics

- 1) Introduction de zones 30 km/h dans certains quartiers à Mersch et dans les localités de Rollingen et de Reckange
- 2) Rendre certaines rues plus sûres pour les usagers de la route et les piétons ainsi que finaliser la sécurisation des entrées de rues dans les différentes localités de la commune
- 3) Instauration dans certains quartiers de la commune de Mersch d'un « stationnement résidentiel » avec création d'un service communal d'agents municipaux
- 4) Continuation du projet « Parkraum-Management » ayant comme but une augmentation à terme du nombre de places de stationnement surtout aux alentours de la gare de Mersch et de la rue G.-D. Charlotte à Mersch et une signalisation de guidage adéquate
- 5) Démarches auprès des instances compétentes en vue de la réalisation d'un giratoire à l'entrée de la localité de Schoenfels et venant de Mersch
- 6) Entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de la piste cyclable Reckange-PC de l'Attert
- 7) Réalisation immédiate de la PC entre Mersch et Schoenfels
- 8) Amélioration de l'efficacité du service « Flexibus »
- 9) Intervention auprès du ministère des Infrastructures et du Développement durable afin qu'il soit mieux tenu compte des doléances exprimées par le conseil communal de Mersch dans le cadre du réaménagement de la Route Nationale 7 (N7) à Rollingen
- 10) Intervention auprès du ministère des Transports en vue d'une meilleure coordination et d'une augmentation de l'offre des transports publics entre Mersch et les autres localités de la commune
- 11) Intervention – ensemble avec les autres communes concernées – auprès des autorités compétentes en vue de la réalisation de la tangente ouest depuis Mersch via Keispelt jusqu'à Mamer ainsi que d'un accès complet à l'A7 à la hauteur du « Kannerduerf »

Ecole, famille et mesures en faveur des enfants

- 1) Réaménagement prioritaire du site scolaire Albert Elsen avec aménagement de salles de classe supplémentaires, d'un hall sportif pour les besoins du campus scolaire et des associations locales, d'une salle de fêtes et de réunions, d'un bassin de natation pour les besoins du campus scolaire et d'un logement pour le concierge
- 2) Mesures préparatoires en vue de la réalisation d'un 3^e campus scolaire avec Maison relais et hall omnisports du côté est de l'Alzette
- 3) Augmentation de la sécurité sur le chemin de l'école et mesures visant à réduire le transport individuel des écoliers vers les sites scolaires
- 4) Remise en état et adaptation permanente des quelque 30 aires de jeux existantes

Jeunes

- 1) Aménagement d'un nouveau skater parc et d'un terrain de beach-volleyball
- 2) Soutien spécifique aux associations s'occupant surtout de jeunes avec encadrement qualifié
- 3) Soutien, promotion et coordination des services Late-Night-, Kino- et Nordstad-Bus
- 4) Installation supplémentaire de Wireless Net (WIFI) dans différents bâtiments communaux et lieux publics
- 5) Adaptation des subventions financières aux étudiants méritants aux nouveaux critères d'évaluation de certaines écoles

Seniors

- 1) Soutien d'un projet privé de logements encadrés pour personnes âgées
- 2) Financement d'activités culturelles et sportives adaptées aux seniors
- 3) Soutien spécifique aux associations s'occupant surtout de seniors
- 4) Etude de la mise en route d'un service d'aide aux seniors et aux personnes à mobilité réduite

Environnement et politique énergétique

- 1) Renaturation des cours d'eaux en accord avec les propriétaires fonciers publics et privés concernés à l'extérieur des agglomérations
- 2) Continuation du concept énergétique des bâtiments communaux
- 3) Réalisation des futurs bâtiments communaux suivant critères à basse consommation d'énergie en y favorisant les installations photovoltaïques, de thermie solaire et de récupération des eaux pluviales
- 4) Introduction d'un « Energy Save Contracting » (préfinancement par la commune d'investissements privés dans l'intérêt de l'assainissement énergétique d'immeubles et de l'utilisation de ressources d'énergies renouvelables)
- 5) Remplacement au fur et à mesure de l'éclairage public traditionnel dans les quartiers par des lampadaires à LED

- 6) Soutien d'un projet de réalisation d'un ou de plusieurs parcs éoliens sur le territoire communal
- 7) Amélioration de la collecte séparée des déchets d'arbustes (« Heckenschnitt »)
- 8) Développement et mise en œuvre d'un concept de réduction des ordures et établissement d'une charte de bonnes pratiques favorisant les produits locaux et régionaux en collaboration avec les services communaux, les fournisseurs, les prestataires et les associations locales
- 9) Promotion de produits régionaux par des campagnes spécifiques et par utilisation dans les cantines des Maisons relais et lors des manifestations organisées et soutenues par la commune
- 10) Sauvegarde de nos sources et forages d'eau potable avec, le cas échéant, aménagement de nouveaux captages de sources et/ou de forages
- 11) Sensibilisation de la population et surtout des élèves de nos écoles aux valeurs écologiques et de la problématique Nord-Sud
- 12) Sensibilisation de la population et surtout des élèves et adolescents aux problèmes du « littering »
- 13) Engagement, suivant évolution des tâches à accomplir au service écologique, d'étudiants effectuant des études en la matière afin de leur permettre d'acquérir des expériences pratiques et de soutenir le travail de notre conseiller écologique

Vie culturelle et sociale

- 1) Continuation du support logistique et financier aux associations œuvrant dans ces domaines (associations locales, Maison de la Culture, Mierscher Lieshaus, CNL, UGDA Museksschoul, Mierscher Geschichtsfrënn, Rencontres Musicales de la Vallée de l'Alzette et Club Uelzechtdall)
- 2) Promotion de la culture auprès des jeunes par des projets conjoints de la commission des jeunes et de la Maison des Jeunes
- 3) Réaménagement de l'ancienne école de Schoenfels pour les besoins des associations locales
- 4) Achèvement de la réfection de la façade de l'église paroissiale de Moesdorf, rajeunissement de la façade de l'église de Rollingen et réfection de la façade et de la toiture de la chapelle de Schoenfels

Sports et loisirs

- 1) Planification et réalisation prioritaire d'un complexe sportif au Mierscherbiërg
- 2) Installation sous ciel ouvert d'un parcours d'entraînement et de fitness
- 3) Etude de faisabilité relative à un parcours de jogging et de mountain-bike avec, le cas échéant, une installation de lavage pour vélos tout terrain
- 4) Elaboration d'un concept d'activités pour tous les âges au parc communal durant les vacances d'été

Civisme et démocratie

- 1) Amélioration permanente du site internet et des services on-line de la commune, notamment création d'une messagerie électronique destinée au grand public pour notification de problèmes, pannes, etc.
- 2) Analyse sur une parution tous les 2 mois du « Gemengebuet »
- 3) Consultation préalable de la population pour des projets d'envergure par le biais de workshops, enquêtes et autres moyens
- 4) Analyse sur l'instauration d'un service de médiation de voisinage gratuit pour les habitants de la commune

Création et maintien d'emplois

- 1) Réalisation de projets spécifiques à caractère éducatif et social par des organismes spécialisés, notamment en vue de l'insertion ou de la réinsertion au marché du travail de personnes à la recherche d'un emploi
- 2) Emploi temporaire par la commune de demandeurs d'emploi (ADEM, Work 4 You)

Classes moyennes et tourisme

- 1) Extension de la zone d'activités économiques communale et création d'une zone d'activités économiques régionale au Mierscherbiert
- 2) Continuation de l'amélioration de l'animation à la place St-Michel et au parc communal surtout pendant l'été
- 3) Amélioration des réseaux de promenades et pistes cyclables
- 4) Promotion du tourisme doux dans notre commune et région en collaboration avec l'Office Régional de Tourisme Guttland

Sécurité

- 1) Veiller à la bonne entente entre bénévoles et professionnels au Centre d'Intervention Mersch après fusion du service communal avec le service de la Protection Civile en « Corps grand-ducal d'incendie et de secours » SGDIS
- 2) Intervention auprès de la Police Grand-Ducale en vue de l'augmentation de sa présence aux endroits névralgiques en vue d'endiguer la petite criminalité (vandalisme, commerce de drogues)
- 3) Mesures techniques et structurelles pour rendre différents lieux critiques moins attractifs pour les auteurs de vandalisme et les revendeurs de drogues
- 4) Continuation du soutien du service d'incendie et de sauvetage en matière de prévention d'incendie et de cours de premiers secours
- 5) Engagement d'un employé assurant les missions de délégué à la sécurité et de travailleur désigné

Coopération régionale

En raison des bonnes expériences faites dans le passé et des effets bénéfiques d'une utilisation commune et coordonnée des forces, la coopération régionale sera continuée:

- sur le plan de l'aménagement du territoire (adaptations réciproques des PAG)
- sur le plan des transports publics (Kino-, Late-Night- et Nordstad-Bus)
- sur le plan des échanges culturels (Maison de la Culture, Mierscher Lieshaus, CNL, UGDA Museksschoul, Conservatoire du Nord, Rencontres Musicales de la Vallée de l'Alzette)
- sur le plan de l'enseignement (location de la piscine, écoles de musique)
- sur le plan social (jeunes, seniors)
- continuation de la Convention de la Vallée de l'Alzette
- reprise des réunions de concertation régulières avec les responsables des communes du canton
- initiatives de la part de la commune chef-lieu de canton dans le but d'une meilleure coopération régionale

Services communaux

- 1) Amélioration permanente des services aux citoyens à la mairie et aux services de régie et développement du service on-line www.macomune.lu
- 2) Augmentation de l'effectif de personnel selon besoins et maintien au plus haut niveau des équipements techniques
- 3) Utilisation prioritaire de nos eaux de sources et de forage avec surveillance permanente de la qualité de ces eaux
- 4) Réalisation de nouveaux forages et de nouveaux captages de sources d'eau potable
- 5) Suivant besoin construction d'un bassin d'eau potable supplémentaire

Finances communales

Gestion prudente des finances communales afin de toujours garder une capacité suffisante d'autofinancement

Fait et signé en double exemplaire à Mersch, le 23 octobre 2017

pour le PARTI DÉMOCRATIQUE

Michel Malherbe
élu

Henri Krier
élu

Willy Vullers
élu

Joëlle Feller-Wilmes
élue

Carine Brosius
élue

Albert Henkel
président de la section

pour le PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL

Michel Reiland
élu

Abby Toussaint
élu

Christiane Haubrich-Schandeler
élue

Romain Miny
élu et président de la section